

EDITION 2019

PROGRAMME NATIONAL D'APPUI AUX ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUS AU MAROC

APPEL À CANDIDATURES

La Fondation CDG, le Centre Mohammed VI de Soutien à la Microfinance Solidaire (CMS), la Fédération Nationale des Associations de Microcrédit (FNAM) et le Fonds Jaïda, lancent la 5^{ème} édition du Programme National d'Appui aux Activités Génératrices de Revenus via le Microcrédit au Maroc (AGRs). Cette édition sera consacrée au soutien à la création de la microentreprise jeune.

OBJECTIF DU PROGRAMME

- Encouragement à la promotion des AGRs au Maroc en tant qu'instrument de lutte contre l'exclusion sociale ;
- Identification et sélection d'innovations sociales en matière d'AGR déployées par des porteurs de projets à travers le Réseau des Associations de Micro-Crédit (AMC) ;
- Appui financier aux micro-projets sélectionnés par le programme.

OBJECTIF DE L'APPEL

Le présent appel à candidature vise à faciliter l'autonomie économique des jeunes les plus défavorisés et vulnérables et à favoriser leur insertion dans le tissu économique et social du pays.

QUI PEUT Y PARTICIPER ?

Cet appel s'adresse, au sein des couches sociales les plus défavorisées, aux jeunes porteurs de projets, femmes et hommes, de création de micro-entreprises (Commerces exclus) en matière d'AGRs au Maroc ayant bénéficié ou non d'une formation à l'entrepreneuriat, servis par les AMC et non éligibles, pour leurs projets, au financement du système bancaire classique, et dont la tranche d'âge est comprise entre 18 et 40 ans.

COMMENT POSTULER ?

Les dossiers de candidatures doivent comprendre en plus du formulaire de candidature, une attestation de déblocage du crédit délivré par l'AMC, ainsi qu'une copie de la CIN du porteur de projet, faute de quoi le dossier sera rejeté.

Les dossiers de candidatures doivent être envoyés sous format numérique (fichier Word ou PDF) au Centre Mohammed VI de Soutien à la Microfinance Solidaire au plus tard le 10 septembre 2019 par courriel à l'adresse suivante :

f.elaoufir@cmsms.org.ma - felaoufir@gmail.com.

MICRO-PROJETS PRIMÉS

Le nombre de projets sélectionnés par le programme sera fixé en fonction des résultats des sélections et de l'enveloppe budgétaire globale. La subvention est fixée à un plafond de 50.000,00 dhs et son attribution est subordonnée au déblocage du crédit par l'AMC et du montant de l'apport personnel. La subvention ne peut être supérieure au montant du crédit AMC.

RÈGLEMENT

Les candidatures seront soumises à un règlement qui fixe notamment les modalités de demandes et de sélection des candidatures ainsi que les critères d'éligibilité au programme. Le règlement et le formulaire de candidature sont téléchargeables sur les sites web des partenaires du programme :

- Fondation CDG : www.fondationcdg.ma
- Centre Mohammed VI de Soutien à la Microfinance Solidaire : www.cm6-microfinance.ma
- Fonds JAIDA : www.jaida.ma
- Fédération Nationale des Associations de Micro-Crédit : www.fnam.ma

PARTENAIRES

